

24 DROUOT

Société Civile Immobilière au capital de 7.463.000 €
Siège Social : Tour Majunga - La Défense 9
6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux
797 968 732 R.C.S. Nanterre

DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

Les sociétés :

- La société UNION DE GESTION IMMOBILIERE CIVILE - UGICI, propriétaire de représentée par Philippe de MARTEL, dûment habilité	746 299 parts
- La société GAMBETTA OFFICES propriétaire de représentée par Philippe de MARTEL, dûment habilité	1 part
TOTAL	746.300 parts

Seuls associés de la société 24 DROUOT (ci-après « la Société ») représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes relatives (i) à la fusion-absorption du Gérant de la Société, (ii) à la nomination d'un nouveau Gérant de la Société et (iii) au changement de dénomination sociale du Gérant.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la fusion à intervenir avec effet au 31 décembre 2025 entre la société AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE, en abrégé AXA REIM FRANCE, Gérant de la Société et la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT PROPERTY SOLUTIONS.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, la collectivité des associés décide de nommer en qualité de Gérant de la Société, en remplacement de la société AXA REIM FRANCE, pour une durée indéterminée, la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT PROPERTY SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 40 €, dont le siège social est situé 50, cours de l'île Seguin, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 922 108 618 avec effet au 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte du changement de dénomination sociale de la société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT PROPERTY SOLUTIONS en « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Real Assets » avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Les Associés prennent acte que toutes les diligences nécessaires à la bonne information du commissaire aux comptes de la Société sur ces décisions seront menées par le Gérant qui s'y engage.

L'intervention de M. Philippe de MARTEL aux présentes, en a qualité de Directeur Général Délégué de la société AXA REIM FRANCE, gérante de la Société, rend ces décisions opposables à la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte constatant les décisions unanimes des associés, signé par les associés et le représentant de la société gérante.

ONT SIGNE

Les associés

**Les sociétés UNION DE GESTION IMMOBILIERE CIVILE – UGICI
GAMBETTA OFFICES**

Représentées par M. Philippe de MARTEL

Signed by:
Philippe de Martel
2707BFE9568842D...

Le Gérant

La société AXA REIM FRANCE

Représentés par M. Philippe de MARTEL

Signed by:
Philippe de Martel
2707BFE9568842D...